

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### **Service de la Gestion et de la Planification des Immeubles**

Direction de la gestion de projets immobiliers  
Division de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** Travaux de construction

**Appel d'offres :** IMM-15879

**Descriptif :** RÉFECTION DE LA TOITURE DES ANCIENNES ÉCURIES - CITÉ DES HOSPITALIÈRES, BÂTIMENT SITUÉ AU 251 AV. DES PINS MONTRÉAL, QUÉBEC, H2W1R6

**Date d'ouverture :** 17 août 2023

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 29 juin 2023

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Une visite supervisée des lieux est obligatoire et un rendez-vous doit être pris au besoin en s'adressant à : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca). La date limite pour prendre un rendez-vous est le 10 juillet 2023 à 13h30

Les visites peuvent avoir lieu les 11 et 12 juillet 2023 aux heures suivantes : 9h30, 11h00 et 13h00.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 29 juin 2023

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir  Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019